

La division de la province en régions de colonisation, et en régions forestières afin de séparer les colons des marchands de bois; la protection

1923 NOVEMBRE		SOLEIL	
		Lev.	Cod.
V 16	De la fête.	6 51	4 11
S 17	S. Grégoire le Thaumaturge	6 53	4 10
D 18	XXVI après Pentecôte et 4 Nov.	6 54	4 9
L 19	Ste Elizabeth de Hongrie, veuve	6 55	4 8
M 20	S. Félix de Valois, confesseur.	6 57	4 7
M 21	Présentation de la Ste Vierge.	6 59	4 6
J 22	Ste Cécile, vge et mart.	7 0	4 5

des forêts, la désertion du sol, le rapatriement, sont autant de problèmes qui seront étudiés au cours du congrès de colonisation.

Pages des Sociétés Coopératives Agricoles Locales.

Au Congrès de l'Industrie Laitière à Louiseville

Le tartufe Montréalais jette des pierres dans noire jardin

(Suite de la page 749)

Nous avons profité de l'article de la gazette de Montréal, sur la question du fromage, pour faire connaître dans les grandes lignes ce qui manque à notre fabrication pour que nous obtenions la première place sur tous les marchés du monde.

En terminant nous nous permettrons de demander de nouveau à la feuille montréalaise pourquoi son quasi-proprétaire, qui fait partie de la maison Trudel, Ayer Limitée, commerçants de beurre et de fromage de Montréal, n'a pas payé aux producteurs de la province de Québec, au moins les prix payés par la Coopérative quand il payait si cher le fromage d'Ontario? Et nous précisons: Le 15 septembre dernier, M. Trudel achetait du fromage dans Ontario, vendu à l'encan par une certaine chambre de vente dont nous pourrions lui dire le nom, au prix de 23 5-8 cents.—ce qui représente 24¼ cents. à Montréal—et dans le même temps, il ne payait, pour du fromage acheté dans notre Province, que 22¼ cents, quand la Coopérative Fédérée payait aux producteurs 22½ cents. Ce sont là des chiffres que nous le mettons au défi de nier.

N'est-il pas vrai que tous les commerçants de Montréal qui ont acheté du fromage en Ontario depuis quelques mois, ont perdu des sommes considérables, des centaines de mille piastres?

Pas un homme de bon sens ne prétendra que la Coopérative aurait dû se lancer dans la même spéculation et subir les mêmes pertes en payant pour le fromage un prix qui ne représentait pas l'état du marché.

Reste la question de la vente à l'enchère; nous en ferons le sujet d'un prochain article. En attendant nous donnerons un conseil à ceux qui pleurent aujourd'hui le bel argent que leur ont fait perdre leurs spéculations hasardées sur le fromage d'Ontario: c'est d'acheter à l'avenir des fromagers de la province de Québec par l'entremise de la Coopérative Fédérée.

Plus loin, dans le même article, la feuille politico-agricole de Montréal, toujours inspirée par le même auteur, affirme effrontément que l'hon. Ministre de l'Agriculture s'ingère aux affaires internes de la Coopérative Fédérée.

Est-il besoin de dire que ces affirmations sont fausses et mensongères. On reprocherait au Ministre de l'Agriculture de s'être réservé le droit de tenir les actionnaires au courant de tout défaut d'administration d'une organisation qui est la propriété des cultivateurs? Il est donc bien loin ce temps où le souffleur des affirmations, que nous réfutons présentement, écrivait dans le même journal qui, aujourd'hui semble avoir pour mot d'ordre: "A bas la Coopérative", la déclaration catégorique que nous extrayons de son éditorial du 12 février 1921 et que nous reproduisons ici textuellement:

"La Coopérative Centrale n'a pas été exempte des troubles et des vicissitudes qui ont affecté les maisons de commerce ordinaires, au cours de la dernière année, étant donné qu'elle a entrepris l'exportation directe, sur le marché anglais, du fromage qui lui est fourni par quelque cinq cents fabriques de cette province."

"Je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont déterminé cette entreprise; elles ont été exposées à fond dans une série d'articles publiés dans le "Bulletin des Agriculteurs". Les résultats obtenus ont déjà justifié cette décision et celles qu'auraient été les difficultés du début, les succès définitifs seront d'une valeur inappréciable."

"Notre première démarche à notre arrivée en Angleterre, l'été dernier, fut de faire enregistrer des marques portant les initiales de la Société. Ces marques ont été subséquemment enregistrées au Canada. Elles sont destinées à faire connaître la haute qualité de nos fromages telle qu'établie par la classification soignée qui en est faite. Nous ne saurions trop remercier l'hon. Ministre de l'Agriculture pour le concours qu'il a prêté à la Société en cette circonstance, en donnant à l'entreprise tout l'appui de son prestige et en lui assurant le concours efficace de tout le personnel de son ministère; il nous fait plaisir de reconnaître également les bons offices du gouvernement de notre Province par l'entremise de son agent général, à Londres, l'Honorable Dr. Pelletier. (Signé) "Aug. Trudel".

Qui a donc changé d'opinion? le Ministre ou..... ?



A gauche: M. le chanoine H. Boulay, curé de Louiseville, Maskinongé, qui représentait Sa Grandeur Mgr. Cloutier, Evêque de Trois-Rivières, au congrès de la Société de l'Industrie Laitière, tenu à Louiseville les 7 et 8 novembre courant.



A droite: M. J. W. Gagnon, maire de la Municipalité de Louiseville, qui a souhaité la bienvenue aux congressistes.

Circulaire aux beurriers et fromagers

Cher monsieur :

Il y a environ deux mois, nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'un nouveau département, à la Coopérative Fédérée de Québec, celui des "FOURNITURES POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES."

Dans la même communication, nous vous avons demandé d'attendre, pour placer vos commandes, et cela dans le but de vous épargner de l'argent, tout en travaillant de concert avec votre Coopérative, pour améliorer et "uniformiser" les produits laitiers qui vous seront plus payants du fait.

Nous sommes sur le point de terminer nos arrangements dans l'achat des stocks de marchandises que nous distribuerons à tous nos clients—au cours de l'hiver—suivant leur demande. Afin de vous faciliter la tâche, nous vous demandons de bien vouloir remplir la feuille de commande que nous vous incluons en inscrivant tout ce dont vous aurez besoin, avec indication du mode de paiement que vous désirez avoir.

Quelques jours après réception de votre commande, nous vous aviserons des prix des marchandises choisies par vous, et si vous trouvez que ces prix ne sont pas assez avantageux, NOUS ANNULERONS IMMEDIATEMENT LA COMMANDE EN QUESTION.

Si vous avez réellement l'esprit de coopération, et des profits exceptionnels que vous en pouvez retirer, vous ne tarderez pas à nous retourner votre commande.

Nous vous garantissons satisfaction complète des marchandises que vous recevrez de nous, SANS QUOI NOUS NOUS ENGAGEONS A LES REPREDRE, SANS AUCUN FRAIS POUR VOUS.

Inutile de vous dire que nos prix seront les plus bas, du fait: 1o.—Que nous ne prenons aucun bénéfice sur ce que nous vous vendons; 2.—Que notre pouvoir d'achat est le plus considérable du pays.

(Suite à la page 761)

Grain

Heure
lait 14 sou
douzaine.
du bon lait

Le Te
bre, lisez l
intéressant
luxe. Abc

Jama
maux en s
pur. Les
sont la rui
Ensoleille

Gran
nisation t
nement a
Gouverne
décembre.
probablem
déjà au p

Les
d'aout j'a
printemps
suffisait p
m'offrait
lorsque je
de la Fer
et cinq jo
à la vertu
une autre

Le ch
a été no
l'hon. M.
M. C
nommé c
ment de
L'ho
Liqueurs
Conseil
antérieure
liqueurs

Face
rer—et b
Le mur E
matin—t
fenêtres
d'hiver;
du chauc
avant tou
s'arrange
poulailler
logette;

Le 428
Louiseville
des confère
sonnages
l'honorable
tre de l'agr
L. Gérin, le
évêque de
grès par M
a été rema

Com
fait fi du
French C
ne sont p
de l'un d
mique de
L'Alberta
pour la r
provinces
important
Saskatch
signature